

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : <i>2022-507</i>
1. Intitulé du projet		
Aménagement du secteur de la Voûte à Vieux-Habitants		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Agence des 50 pas géométriques Guadeloupe	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M Rony Saint-Charles - Directeur	
RCS / SIRET	4 3 9 4 8 4 5 9 3 0 0 0 2 5	Forme juridique EPIC
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
6-a	Création d'une voie de desserte du quartier de la Voûte (portion d'une longueur de 130m, cf étude hydraulique)	
10	Élargissement du canal à ciel ouvert (surface = 2,5m x 1 m) et couverture par la voie de desserte	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
L'objectif principal est de sécuriser la desserte du quartier de la Voûte par rapport aux risques Inondation et submersion marine. Pour se faire : - création d'une voie desservant le quartier par l'arrière des terrains du complexe sportif existant pour rejoindre le chemin existant de la Voûte		
- suppression de la voie existante au front de plage pour donner place à un espace d'animation		
- vocation récréative du site renforcée par l'aménagement d'un espace public à dominante végétale (installation d'une aire de jeux pour enfant; un parcours santé, un terrain de beach volley)		
- aménagement de 31 places de stationnement de part et d'autre de la voie nouvellement créée.		
- réhabilitation des voies internes du quartier d'habitation en rue partagée et d'une aire de retournement permettant l'intervention des secours		
- plantation d'un alignement d'arbustes et d'arbres d'ombrages aux abords de la plage pour servir de filtre végétal vis-à-vis des tortues et limiter le phénomène d'érosion		
- nécessité de défricher et démolir d'un bâti en état très dégradé		
- mise aux normes des réseaux et éclairage adapté pour les tortues marines		

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement du secteur de la Voûte à Vieux habitants s'inscrit dans une démarche de développement durable. Les objectifs sont :

- Gérer les eaux pluviales et sécuriser les habitants des risques Inondations et de submersion marine ;
- Favoriser la mise aux normes en termes de salubrité et de sécurité ;
- Conforter la vocation ludique, récréative et sportive du secteur à l'échelle du quartier et de la commune ;
- Limiter les conflits d'usage générés par le chemin d'accès de la Voûte et permettre une meilleure accessibilité du site ;
- Protéger et valoriser les qualités paysagères et environnementales de la plage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Première phase :

- abattage des arbres où se trouvera la voie de contournement et le parking,
- démolition du bâti en état très dégradé.

Deuxième phase :

- agrandissement de l'ouvrage hydraulique et l'exutoire,
- travaux de terrassement pour réaliser la nouvelle voie, les places de parking le long de cette voie.
- mise aux normes et réhabilitation des réseaux à la suite des travaux de terrassement.

Troisième phase :

- création d'équipements et bâtiments publics et collectifs,
- implantation du linéaire d'arbustes et d'arbres au front de plage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- limitation des conflits d'usage générés par le chemin d'accès de la Voûte grâce à la voie de contournement,
- meilleure accessibilité du site,
- espace libéré entre la plage et les activités ludiques et sportives afin de créer des liaisons douces,
- aménagement d'équipements et bâtiments publics et collectifs pour consolider et renforcer l'offre plurielle existante ce qui favorisera l'attractivité de la zone.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier loi sur l'eau, projet soumis à Autorisation au titre de la loi sur l'eau (Rubrique 3120 de la nomenclature eau de l'article L214-1 à 3 du code de l'environnement)

(En réserve de confirmation du service Eau et Biodiversité de la DEAL)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre globale du projet	2,72 ha
Longueur de la route	130 m
Nombre de places de parking	31
Superficie défrichée	2 871 m ²
Surface imperméabilisée	800 m ²
Arbres et arbustes plantés (arbres remarquables + Arbres d'accompagnement de voirie + Palmiers)	289

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Secteur de la Voûte à Vieux-Habitants

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 6 1° 4 6' 02" O Lat. 16° 05' 00" N

Point d'arrivée : Long. 6 1° 4 5' 59" O Lat. 16° 05' 06" N

Communes traversées :

Vieux-Habitants

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vieux-Habitants
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vieux-Habitants fait partie de l'aire d'adhésion du Parc National de Guadeloupe. Elle a adhéré à la charte du Parc. La commune va concevoir un atlas de la biodiversité communale avec le soutien du Parc National de la Guadeloupe.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Vieux-Habitants possède un PPRN approuvé le 17 Septembre 2007 concernant les aléas inondation, mouvement de terrain, sismique, volcanique et cyclonique.</p> <p>Le secteur de la Voûte se situe en zone inondable et est soumis à l'aléa Houle cyclonique.</p> <p>Pas de PPRT</p>
<p>Dans un site ou sur des sols patlués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Site classé de l'Anse à la Barque Arrêté du 5 mai 1980 (135 Ha) Au droit du périmètre du projet</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les **incidences** notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La quasi-totalité des terrains concernés par le projet possède une sensibilité extrêmement faible vis-à-vis de la faune, de la flore et de l'intérêt des milieux. Les terrains concernés par l'abattage des arbres sont des zones de friche. L'abattage des arbres sera compensé par la végétalisation de la frange littorale ainsi que la plantation d'arbres d'ombrage le long de la voie de contournement et au niveau du parking.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'abattage concerne des terrains possédant une faible valeur naturelle (zone de friche)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation Risque Houle cyclonique
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déplacements similaires à l'état initial
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sur le site provient de la circulation. Le projet permet de restreindre l'accès du site au nombre de places de parking.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage sera nécessaire aux abords de la voie de contournement. Il sera orienté de manière à tenir compte des tortues marines fréquentant la plage en période de ponte.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bloc sanitaire et les vestiaires peuvent engendrer des rejets liquides dans les réseaux d'assainissement qui doivent être rattachés au réseau collectif de la commune</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact paysager positif avec l'ajout d'arbres d'ombrage, d'un parking paysager, d'une barrière végétale sur la frange littorale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre voie empruntée par les habitants du quartier pour se rendre à leur domicile, autres places de stationnement

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'inscrit dans une démarche de développement durable. Il vise avant tout à sécuriser les habitants des risques Inondation et submersion marine, à mettre aux normes les réseaux et protéger et valoriser les qualités paysagères et environnementales du site tout en confortant la vocation ludique et sportive de la zone. Il n'induit pas d'effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine.

Par exemple :

- L'aménagement du parking et de la voie de contournement qui engendrera l'abattage d'arbres se fera sous forme paysager. Des arbres et arbustes seront plantés pour compenser ;
- La ponte des tortues a été prise en compte en végétalisant le front de plage et en mettant un éclairage adapté (pas orienté vers la mer) ;
- La prise en compte du risque inondation se traduit par l'agrandissement du canal et la mise aux normes du réseau d'eaux pluviales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale. Il n'aura pas d'impacts supplémentaires sur l'environnement et la santé humaine. Au contraire, il permet de limiter le danger encouru par les habitants de la Voûte en facilitant l'évacuation en cas de submersion marine et d'inondation. Le projet permet de préserver la plage en éloignant la circulation automobile et en favorisant le cheminement piéton en front de plage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Pointe-à-Pitre**

le, **27/06/2022**

Signature

Pour le Directeur empêché

Ph. BUKI

**AGENCE DES 50 PAS
GEOMETRIQUES DE GUADELOUPE**
Cité Administrative de Circonvallation
97100 BASSE-TERRE
Tél.: 0590 80 36 50 - Fax : 0590 80 10 99
Siret : 439 484 593 00025 - APE : 8413Z

